



AFFLUENCES : UN RÉSEAU DE PROGRAMMATEURS BOURGUIGNONS

Réseau de programmeurs bourguignons est une association régie par la loi de 1901. Son but essentiel est de mettre en relation les équipes artistiques et les lieux de diffusion en région Bourgogne, afin de faciliter la circulation des productions du spectacle vivant.

Elle regroupe plus d'une quarantaine de structures culturelles des quatre départements bourguignons, chacune maître d'œuvre d'une saison de spectacles à l'échelon d'un territoire de proximité, dont les choix artistiques sont assumés par un professionnel de l'action culturelle. Cette personne représente la structure au sein de l'Association, dont l'action est nourrie par la réflexion collective de ces professionnels.

Leur objectif commun est d'organiser une coopération mutuelle afin de promouvoir la création artistique et l'émergence de nouveaux talents, en accordant une attention particulière aux formes innovantes et pluridisciplinaires. Chaque année, AFFLUENCES est en capacité d'aider financièrement la diffusion régionale d'une quinzaine de projets.

En outre, AFFLUENCES travaille à développer les partenariats et la solidarité entre ses membres. Ceux-ci peuvent par exemple prendre toute initiative pour organiser à plusieurs l'apport en industrie à un projet : mise à disposition de locaux de répétitions, de logistique de communication ou d'aide au montage de projet ..., ou encore pour s'entendre entre eux afin d'optimiser les dates et les frais d'une tournée, etc.

AFFLUENCES est subventionnée par le Conseil Régional, la DRAC Bourgogne et le Conseil Général de Côte-d'Or.

Mode d'emploi pour les compagnies

Si vous êtes une compagnie et souhaitez que l'un de vos projets soit étudié par les membres d'Affluences, la 1^{ère} des choses à faire est de prendre connaissance de la liste des membres du réseau (consultable sur ce même site), puis d'entrer en contact avec l'un ou plusieurs de ces membres pour obtenir un RDV en vue d'être parrainé par l'un d'entre eux. Vous pourrez ensuite co-construire ce parrainage et présenter conjointement le projet artistique lors de la réunion annuelle de programmation du réseau, en début de chaque saison pour l'échéance de concrétisation sur la saison N+1.

Les dossiers éligibles sont en priorité ceux portant sur des projets de création. Si votre dossier n'est pas retenu pour être aidé financièrement à la diffusion par le réseau, vous pourrez tout de même envisager d'être programmé dans plusieurs de ces lieux dans une logique de mini-tournée (rapprochement des dates en fonction de la géographie du territoire etc...).

adm.affluences@gmail.com